



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT
N° 2020-616**

**À TOUS LES CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-
AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2020 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 2020-616 RELATIF À LA
CIRCULATION DES CAMIONS LOURDS
ET DES VÉHICULES OUTILS**

L'objet de ce règlement vise à restreindre sur certaines rues, dont la Ville est responsable de l'entretien, la circulation des camions lourds et des véhicules-outils.

Le ministre des Transports a approuvé ce règlement le 16 juillet 2020.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de
Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 10 février 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca